

Formation SSCT des membres du CSE - 3 jours

✉ commercial@cogis-formation.fr

☎ 04 82 53 96
72

📍 8, rue de la Tuilerie
01100 ARBENT

www.cogis-formation.fr



Ref. : FOR307-7 du 08/04/2022

OBJECTIF

Cette formation a pour objectif d'apporter des informations et des réponses aux questions que peuvent se poser les différents acteurs de la prévention en entreprise sur les dispositions réglementaires relatives au CSE en matière de santé, sécurité et des conditions de travail

PROGRAMME

Objectifs :

- participer à la démarche globale de prévention des risques professionnels et de promouvoir cette prévention auprès des salariés de son entreprise, en connaissant le fonctionnement du Comité Social et Economique - CSE
- connaître ses droits et obligations, ainsi que les limites de ses missions dans le domaine de la Santé et Sécurité au Travail (S&ST)
- développer une aptitude à déceler et à mesurer les risques professionnels et leur capacité d'analyse des conditions de travail
- initier des méthodes et procédés à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail

1. Les acteurs de la sécurité

- Le rôle et la mission des acteurs internes : organisation de l'entreprise, instances représentatives du personnel, service sécurité, personne désignée compétente, Service de Santé au Travail, etc.
- Le rôle et la mission des acteurs externes : Inspection du Travail, CARSAT, INRS, etc.

2. La réglementation

- Les responsabilités civiles et pénales, niveaux de responsabilité entre les acteurs
- Les principes généraux de prévention et la démarche globale de prévention
- La sécurité en entreprise : les formations obligatoires, les plans de prévention, évaluation des risques professionnels, risques psychosociaux, la pénibilité au travail, les pratiques addictives, les salariés en situation de handicap, etc.

3. Le fonctionnement du CSE

- La composition et l'organisation du CSE : rôle du président et du secrétaire
- Les droits, obligations et moyens du CSE
- Comprendre le positionnement du représentant du CSE par rapport aux différents acteurs

4. Missions du CSE

- Mission de veille :
 - Veille à l'application de la réglementation (document unique, documents de vérification, contrôles techniques, registre de déclaration des accidents de travail bénins)

PROFIL STAGIAIRE

Membres de la délégation du personnel du comité social et économique, d'un établissement de moins de 300 salariés ayant déjà assumé un 1er mandat et ayant fait la formation sur 5 jours.

PREREQUIS

- Selon l'article L. 2315-18 du code du travail, les membres du CSE bénéficient de la formation nécessaire à l'exercice de leurs missions en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail.
- Sans prérequis

METHODES PEDAGOGIQUES

- Notre méthode pédagogique alterne entre méthode active et méthode « étude de cas » par jeux de rôle et/ou jeux de simulation
- Exposés interactifs et étude de cas, par vidéo-projection, de support photo, de chasses aux risques
- Simulation de situations réelles (séance de CSE avec le formateur dans le rôle du président)
- Mise en situation au travers de cas pratiques (inspection d'un poste de travail, analyse d'accident, analyse d'un ordre du jour, création d'un plan d'actions, visite des locaux, etc.

MODALITES DE FORMATION

21 h sur 3 jours en salle ou à distance

MODALITES D'EVALUATION

- Les participants sont évalués à l'issue de chaque module par le biais d'un questionnaire. Une évaluation finale interviendra en fin de formation
- Attestation de formation

PROFIL DE L'INTERVENANT

Consultant expert dans la prévention de la santé et de la sécurité au travail

LANGUE D'ENSEIGNEMENT

Français

PLACES OUVERTES

4 à 8 personnes

Formation SSCT des membres du CSE - 3

✉ commercial@cogis-formation.fr

☎ 04 82 53 96
72

📍 8, rue de la Tuilerie
01100 ARBENT

www.cogis-formation.fr



OBJECTIF

Cette formation a pour objectif d'apporter des informations et des réponses aux questions que peuvent se poser les différents acteurs de la prévention en entreprise sur les dispositions réglementaires relatives au CSE en matière de santé, sécurité et des conditions de travail

PROGRAMME

• Mission d'investigation :

- Inspection des locaux
- Procédure d'alerte en cas de danger grave et imminent

• Mission d'étude :

- Enquêtes suite à accidents du travail, maladies professionnelles ou à caractères professionnels
- Consultation du CSE par l'employeur (aménagement et transformation des locaux, introduction de nouvelles technologies, programme et rapport annuels, aménagement de poste, modification du règlement intérieur, lutte anti-tabac, groupes d'expression)
- Veille particulière sur certaines catégories de salariés (femmes salariées, travailleurs handicapés, invalides et accidentés du travail)

5. Moyens et compétences du CSE

- La communication, la maîtrise des bases orales / écrites (poser une question, s'exprimer à l'écrit dans les PV, les rapports de visite, s'exprimer face aux salariés, dynamique de groupe, travail en équipe)
- La préparation et la tenue d'une réunion

- La rédaction des convocations, de l'ordre du jour et des procès-verbaux (timing, diffusion...)

- Acquérir une méthode de veille réglementaire efficace (sites internet, articles, revue documentaire, fréquence,...)

- La communication interne : faire connaître le CSE et ses actions auprès des salariés

6. Connaître les risques d'une activité de travail

- Les définitions : dangers, risques, exposition, protection, prévention, situation dangereuse
- Les principaux risques en entreprise
- L'évaluation des risques et le document unique
- Expliquer le rôle du CSE dans l'EvRP, par rapport aux enjeux de l'entreprise...

7. La démarche post-accidentelle

- Le recueil des faits et la construction de l'arbre des causes
- Le traitement administratif
- La remontée d'information

8. Les outils de la prévention

- Identifier et classer les mesures de prévention (ne pas déplacer un

PROFIL STAGIAIRE

Membres de la délégation du personnel du comité social et économique, d'un établissement de moins de 300 salariés ayant déjà assumé un 1er mandat et ayant fait la formation sur 5 jours.

PREREQUIS

- Selon l'article L. 2315-18 du code du travail, les membres du CSE bénéficient de la formation nécessaire à l'exercice de leurs missions en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail.
- Sans prérequis

METHODES PEDAGOGIQUES

- Notre méthode pédagogique alterne entre méthode active et méthode « étude de cas » par jeux de rôle et/ou jeux de simulation
- Exposés interactifs et étude de cas, par vidéo-projection, de support photo, de chasses aux risques
- Simulation de situations réelles (séance de CSE avec le formateur dans le rôle du président)
- Mise en situation au travers de cas pratiques (inspection d'un poste de travail, analyse d'accident, analyse d'un ordre du jour, création d'un plan d'actions, visite des locaux, etc.

MODALITES DE FORMATION

21 h sur 3 jours en salle ou à distance

MODALITES D'EVALUATION

- Les participants sont évalués à l'issue de chaque module par le biais d'un questionnaire. Une évaluation finale interviendra en fin de formation
- Attestation de formation

PROFIL DE L'INTERVENANT

Consultant expert dans la prévention de la santé et de la sécurité au travail

LANGUE D'ENSEIGNEMENT

Français

PLACES OUVERTES

4 à 8 personnes

Formation SSCT des membres du CSE - 3

Ref. : FOR307-7 du 08/04/2022

✉ commercial@cogis-formation.fr

☎ 04 82 53 96
72

📍 8, rue de la Tuilerie
01100 ARBENT

www.cogis-formation.fr



OBJECTIF

Cette formation a pour objectif d'apporter des informations et des réponses aux questions que peuvent se poser les différents acteurs de la prévention en entreprise sur les dispositions règlementaires relatives au CSE en matière de santé, sécurité et des conditions de travail

PROGRAMME

risque, ne pas en créer un autre, le choix des actions...)

- Définir une démarche de prévention sous forme de projet : constat, finalité, indicateurs stratégiques, opérationnels
- L'analyse des dysfonctionnements et la proposition des pistes d'amélioration
- Le plan d'actions (actions préventives et correctives)

PROFIL STAGIAIRE

Membres de la délégation du personnel du comité social et économique, d'un établissement de moins de 300 salariés ayant déjà assumé un 1er mandat et ayant fait la formation sur 5 jours.

PREREQUIS

- Selon l'article L. 2315-18 du code du travail, les membres du CSE bénéficient de la formation nécessaire à l'exercice de leurs missions en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail.
- Sans prérequis

METHODES PEDAGOGIQUES

- Notre méthode pédagogique alterne entre méthode active et méthode « étude de cas » par jeux de rôle et/ou jeux de simulation
- Exposés interactifs et étude de cas, par vidéo-projection, de support photo, de chasses aux risques
- Simulation de situations réelles (séance de CSE avec le formateur dans le rôle du président)
- Mise en situation au travers de cas pratiques (inspection d'un poste de travail, analyse d'accident, analyse d'un ordre du jour, création d'un plan d'actions, visite des locaux, etc.

MODALITES DE FORMATION

21 h sur 3 jours en salle ou à distance

MODALITES D'EVALUATION

- Les participants sont évalués à l'issue de chaque module par le biais d'un questionnaire. Une évaluation finale interviendra en fin de formation
- Attestation de formation

PROFIL DE L'INTERVENANT

Consultant expert dans la prévention de la santé et de la sécurité au travail

LANGUE D'ENSEIGNEMENT

Français

PLACES OUVERTES

4 à 8 personnes